

2014-2015

Bilan des réalisations du plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Bilan des réalisations du plan d'action à l'égard des personnes handicapées

LÉGENDE

DRFM : Direction des ressources financières et matérielles
DRH : Direction des ressources humaines
DCOM : Direction des communications
DGFE : Direction générale de la francisation et des enquêtes
DGSL : Direction générale des services linguistiques
SEFOP : Service de l'évaluation du français pour les ordres professionnels
CT : Commission de toponymie

Premier obstacle : Difficulté d'accès aux bâtiments et aux lieux à Montréal et à Québec

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suite à donner	Responsables
1. Assurer aux personnes handicapées l'accessibilité aux bâtiments de Montréal et de Québec	En collaboration avec la Société québécoise des infrastructures, respecter les normes d'accessibilité aux bâtiments	Nombre de plaintes reçues concernant l'accessibilité à l'édifice	En continu	Les normes d'accessibilité aux bâtiments sont respectées. Un problème d'accessibilité a été rapporté et la personne a été accommodée.	DRFM
2. Permettre aux personnes handicapées (personnel et visiteurs) de circuler aisément dans les locaux pour bureaux	Lors de leur mise en œuvre, porter une attention particulière aux projets d'aménagement intérieur pour s'assurer qu'ils correspondent aux besoins des personnes handicapées et qu'ils sont conformes aux normes en vigueur	Nombre de plaintes reçues concernant des aménagements non conformes ou ne répondant pas aux besoins des personnes handicapées	En continu	Aucune plainte concernant des aménagements non conformes ou ne répondant pas aux besoins n'a été reçue.	

Bilan des réalisations du plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Deuxième obstacle : Risques pour la santé et la sécurité des personnes handicapées (le personnel et les visiteurs) à l'intérieur des bâtiments

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suite à donner	Responsables
3. Assurer la sécurité des personnes handicapées (personnel et visiteurs) à l'intérieur des bâtiments	Mettre à jour les connaissances des équipes des mesures d'urgence sur les dispositions à prendre lors de l'évacuation de personnes handicapées (personnel et visiteurs)	Formation offerte aux membres des équipes des mesures d'urgence sur les dispositions à prendre lors de l'évacuation de personnes présentant divers types d'incapacité (temporaire ou permanente)	En continu	34 personnes ont été formées sur le plan des mesures d'urgence.	DRFM
	Sensibiliser et informer les nouveaux membres du personnel du SEFOP quant aux mesures d'urgence à prendre à l'égard des personnes handicapées	Proportion de membres du personnel du SEFOP ayant été formés pour intervenir auprès de candidats et de candidates ayant des besoins particuliers en situation d'urgence	En continu	Huit membres du SEFOP ont reçu une formation sur les différents rôles en situation d'urgence.	SEFOP
4. Poursuivre les efforts entrepris pour aménager les postes de travail en fonction des besoins du personnel handicapé	S'assurer qu'une équipe est formée pour procéder à des évaluations sommaires en matière d'ergonomie	Nombre de personnes formées, à Montréal et à Québec, pour évaluer les postes de travail des personnes handicapées	En continu	Il y a sept personnes formées à Montréal et à Québec afin de procéder à des évaluations ergonomiques sommaires.	DRH en collaboration avec la DRFM
	Assurer la coordination et le suivi des évaluations relatives aux aménagements des postes de travail des personnes handicapées	Nombre de postes aménagés pour des personnes handicapées Nombre de suivis effectués auprès des personnes handicapées	En continu	Aucun poste n'a dû être aménagé pour une personne handicapée.	
	Attribuer un budget pour l'adaptation des postes de travail des personnes handicapées	Montant dépensé pour l'adaptation des postes de travail des personnes handicapées	En continu	Un budget récurrent est attribué à l'adaptation des postes de travail des personnes handicapées.	DRFM

Bilan des réalisations du plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Troisième obstacle : Difficulté d'accès à des biens ou à des services adaptés aux besoins des personnes handicapées

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suite à donner	Responsables
5. Permettre aux personnes handicapées une participation pleine et entière aux activités organisées et une utilisation adéquate des outils de travail	Tenir compte des besoins des personnes handicapées lors de l'organisation d'activités ou de réunions et lors de l'achat ou de la location de biens ou de services, et ce, conformément aux normes d'accessibilité	Nombre de plaintes reçues relativement à des biens ou à des services ne répondant pas aux besoins des personnes handicapées et ne leur permettant pas d'utiliser adéquatement des outils de travail ou de participer activement à des activités	En continu	Tous les achats ainsi que toutes les activités ont été faits de façon à tenir compte des besoins des personnes handicapées pour ne pas restreindre leur participation.	DRFM et DCOM

Quatrième obstacle : Difficulté d'accès aux services téléphoniques de l'Office et de la Commission (accueil et réception à l'Office, consultations téléphoniques offertes par la DGSL, consultations toponymiques, accueil et réception dans les bureaux régionaux)

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suite à donner	Responsables
6. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services téléphoniques aux personnes handicapées, et outiller le personnel à cet effet	Organiser pour le personnel qui assure les services téléphoniques une session de formation sur l'accueil et la reconnaissance de la clientèle pouvant présenter des besoins particuliers ou nécessiter des mesures ou des adaptations spéciales	Nombre de personnes formées	Réalisé	Treize personnes ont été formées sur l'accueil et le service offert aux personnes handicapées.	DRH en collaboration avec la DCOM, le SEFOP, la DGSL, la DGFE et la CT
	S'assurer de la création d'une section dans l'intranet qui englobe différentes références permettant d'outiller le personnel	Création d'une section « Plan d'action à l'égard des personnes handicapées » dans l'intranet	À réaliser pour mars 2016		
	S'assurer de la conception d'une procédure permettant au personnel ayant à transmettre de l'information d'inviter les personnes handicapées à utiliser le courriel au besoin	Mise en place d'une procédure visant à inviter les personnes handicapées à utiliser le courriel au besoin	À réaliser pour mars 2016		

Bilan des réalisations du plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Cinquième obstacle : Difficulté d'accès à l'information contenue dans les sites Web de l'Office et de la Commission

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suite à donner	Responsables
7. Poursuivre la mise en place des standards (SGQRI 008-01 et SGQRI 008-03)	Assurer la préparation d'une formation pour le personnel de l'Office et de la Commission susceptible d'être touché par la mise en œuvre des standards	Mise en place d'une formation pour les personnes responsables de chaque direction	À réaliser pour mars 2016		DRH en collaboration avec la DCOM
	Compiler les demandes ou les informations reçues de la clientèle relativement à des problèmes d'accessibilité, et effectuer les accommodations requises	Nombre de problèmes d'accessibilité rapportés par la clientèle Nombre d'accommodations effectuées	En continu	Aucun problème d'accessibilité n'a été rapporté.	DCOM
	Assister, au besoin, la clientèle qui a de la difficulté à utiliser les sites Web de l'Office ou de la Commission ou à remplir les formulaires en ligne	Nombre de demandes d'assistance auxquelles le personnel a répondu	En continu	Aucune demande d'assistance n'a été reçue.	

Bilan des réalisations du plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Sixième obstacle : Difficulté d'accès à l'information contenue dans les intranets et les produits de l'Office et de la Commission : *Le grand dictionnaire terminologique, la Banque de dépannage linguistique et la Banque de noms de lieux*

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suite à donner	Responsables
8. Poursuivre la mise en place (SGQRI 008-01 et SGQRI 008-03)	Compiler les demandes ou les informations reçues de la clientèle relativement à des problèmes d'accessibilité, et effectuer les accommodations requises	Nombre de problèmes d'accessibilité rapportés par la clientèle Nombre d'accommodations effectuées	En continu	Aucun problème d'accessibilité n'a été rapporté.	DCOM
	Au besoin, assister la clientèle qui a de la difficulté à utiliser les sites Web de l'Office ou de la Commission ou à remplir les formulaires en ligne	Nombre de demandes d'assistance auxquelles le personnel a répondu	En continu	Aucune demande d'assistance n'a été reçue.	

Septième obstacle : Difficulté d'accès aux documents téléchargeables dans les sites Web, dans les outils en ligne et dans l'intranet

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suite à donner	Responsables
9. S'assurer que le standard est appliqué à tous les nouveaux documents ou aux documents existants mis à jour (SGQRI 008-02)	Effectuer une vérification systématique des documents à déposer	Accessibilité des documents avant qu'ils soient mis en ligne	En continu	La majorité des documents déposés sont vérifiés et conformes au standard.	DCOM en collaboration avec la DRH, le SEFOP, la DGSL, la DGFE et la CT
	Fournir l'assistance nécessaire aux directions afin que les documents produits soient accessibles	Nombre de demandes d'assistance auxquelles le personnel a répondu	En continu	15 demandes ont été répondues.	
	Compiler les demandes ou les informations reçues de la clientèle relativement à des problèmes d'accessibilité, et effectuer les accommodations requises	Nombre de problèmes d'accessibilité rapportés par la clientèle Nombre d'accommodations effectuées	En continu	Aucun problème d'accessibilité n'a été rapporté par la clientèle.	

Bilan des réalisations du plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Huitième obstacle : Difficulté d'accès aux examens de français du SEFOP

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suite à donner	Responsables
10. S'assurer que les procédures mises en place ou les méthodes d'évaluation du SEFOP sont équivalentes pour tous et toutes et qu'elles sont accessibles à tous les candidats et candidates, quels que soient leurs besoins particuliers	Traiter les demandes d'adaptation des moyens d'évaluation à l'examen du SEFOP selon la procédure mise en place	Nombre de demandes d'adaptation des moyens d'évaluation reçues avec le formulaire d'évaluation des besoins au cours de l'année	Réalisé	Il y a eu neuf demandes d'adaptation.	SEFOP
		Nombre d'adaptations des moyens d'évaluation effectuées au cours de l'année avec la procédure mise en place		Huit demandes d'adaptation ont été effectuées.	

Neuvième obstacle : Difficulté d'accès à l'emploi pour les personnes handicapées

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suite à donner	Responsables
11. Favoriser l'embauche et le maintien en emploi de personnes handicapées en fonction des directives gouvernementales en vigueur	Promouvoir auprès des gestionnaires le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	Nombre de demandes d'information reçues	Réalisé	Une demande d'information a été reçue.	DRH
		Nombre de demandes de participation reçues			
	Sensibiliser les gestionnaires à la pertinence de recruter des personnes handicapées en organisant des activités	Nombre d'activités réalisées	À réaliser		
	S'assurer que les procédures ou les méthodes d'évaluation pour le recrutement sont équivalentes pour tous et toutes et qu'elles sont accessibles à tous les candidats et candidates, quels que soient leurs besoins particuliers	Nombre de demandes d'adaptation de procédures ou de méthodes d'évaluation reçues	Réalisé	Une demande d'adaptation de procédure a été reçue et réalisée.	
		Nombre d'adaptations de procédures ou de méthodes d'évaluation réalisées			

Bilan des réalisations du plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Dixième obstacle : Méconnaissance du personnel au sujet des besoins et des droits des personnes handicapées en matière d'accès aux documents et aux services de l'Office et de la Commission

Objectifs	Mesures	Indicateurs	Résultats	Suite à donner	Responsables
12. Sensibiliser le personnel aux difficultés auxquelles sont confrontées les personnes handicapées	Organiser des activités visant à sensibiliser et à informer le personnel à l'intégration des personnes handicapées	Nombre d'activités organisées Nombre de capsules d'information envoyées	Réalisé	Une activité a été réalisée à l'occasion de la Semaine québécoise des personnes handicapées. Une capsule d'information a été envoyée au courant de l'année pour annoncer le dépôt du plan et faire connaître le comité.	DRH en collaboration avec la DCOM, le SEFOP, la DGSL, la DGFE et la CT
13. Maintenir un comité de suivi du plan d'action annuel dont ferait partie, dans la mesure du possible, une personne handicapée	Rendre le comité plus actif et le promouvoir au sein de l'organisation S'assurer de la représentation de chaque direction par un membre du comité	Nombre de rencontres du comité de suivi Nombre de directions représentées par un membre du comité	Réalisé	Trois rencontres ont eu lieu au cours de la période. Les cinq directions générales sont représentées par au moins un membre du comité.	